

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Décision du 31 juillet 2013 modifiant la décision CNPN n° 2013-5 du 24 juin 2013 portant application de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature

NOR : DEVL1320247S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 133-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 8 à 15 ;

Vu le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu la décision CNPN n° 2013-1 du 24 juin 2013 relative au règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu la décision CNPN n° 2013-5 du 24 juin 2013 portant application de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature,

Décide :

Article 1^{er}

Les deux personnalités scientifiques membres de chaque commission spécialisée mentionnées au douzième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

| FLORE | FAUNE | PNR ET CHARTES PN | AIRES PROTÉGÉES |
|--|--|--|--|
| M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutrève, suppléant. | M. Jean-Marie Gourreau, titulaire. M. Pascal Arne, suppléant. | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. |
| M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante. | M. Jean-Claude Lefeuvre, titulaire. M. Denis Couvet, suppléant. | Mme Isabelle Mauz, titulaire. M. Arnaud Cosson, suppléant. | M. Jean-Marie Gourreau, titulaire. M. Pascal Arne, suppléant. |

Article 2

Les deux représentants d'associations agréées de protection de la nature membres de chaque commission spécialisée mentionnés au treizième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

| FLORE | FAUNE | PNR ET CHARTES PN | AIRES PROTÉGÉES |
|--|--|--|--|
| M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant. |

| FLORE | FAUNE | PNR ET CHARTES PN | AIRES PROTÉGÉES |
|--|--|--|--|
| M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-Francis Gosselin, suppléant. |

Article 3

Les commissions spécialisées, dont la composition est définie à l'article 19 du règlement intérieur susvisé, comprennent, en outre, pour chacune d'elles :

| FLORE | FAUNE | PNR ET CHARTES PN | AIRES PROTÉGÉES |
|--|--|--|--|
| Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | |
| Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. |
| | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. |
| | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. |
| | Le président de la Fédération nationale de la pêche en France ou son représentant. | | |
| | | Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant. | |
| | | Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant. | Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant. |
| | | Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant. | |
| | | Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant. | Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant. |
| | | La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant. | La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant. |
| | | Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant. | Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant. |
| Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. |

| FLORE | FAUNE | PNR ET CHARTES PN | AIRES PROTÉGÉES |
|--|--|--|--|
| | Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France, ou son représentant. | Le président de l'organisme de gestion d'un parc naturel régional, sur la proposition de la Fédération des parcs naturels de France. | Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France, ou son représentant. |
| | M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante. | | M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante. |
| | | | M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutrève, suppléant. |
| M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. |
| | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. |
| | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. |
| M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. |
| | | M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant. | M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant. |
| | | M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant. | M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant. |
| | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. | | M. Francis Duranthon, titulaire. M. Philippe Gouletquer, suppléant. |

Article 4

La décision du 6 juillet 2012 portant application de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 31 juillet 2013.

Pour le président du Conseil national
de la protection de la nature :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*

L. Roy

ANNEXE

COMPOSITION DE CHAQUE COMMISSION SPÉCIALISÉE

| | FLORE | | FAUNE | | PNR ET CHARTES PN | | AIRES PROTÉGÉES |
|----|---|----|--|----|---|----|--|
| 1 | Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant. | 1 | Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant. | 1 | Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant. | 1 | Le directeur de l'eau et de la biodiversité ou son représentant. |
| 2 | Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant. | 2 | Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant. | 2 | Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant. | 2 | Le représentant du ministre chargé de l'agriculture ou son représentant. |
| 3 | Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant. | 3 | Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant. | 3 | Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant. | 3 | Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ou son représentant. |
| 4 | Le président du Centre national de la propriété forestière ou son représentant. | 4 | Le président du Centre national de la propriété forestière ou son représentant. | 4 | Le président du Centre national de la propriété forestière ou son représentant. | 4 | Le président du Centre national de la propriété forestière ou son représentant. |
| 5 | Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant. | 5 | Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant. | 5 | Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant. | 5 | Le directeur général du Muséum national d'histoire naturelle ou son représentant. |
| 6 | Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant. | 6 | Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant. | 6 | Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant. | 6 | Le directeur général de l'Office national des forêts ou son représentant. |
| 7 | Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant. | 7 | Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant. | 7 | Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant. | 7 | Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou son représentant. |
| 8 | Le président-directeur général de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ou son représentant. | 8 | Le président-directeur général de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ou son représentant. | 8 | Le président-directeur général de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ou son représentant. | 8 | Le président-directeur général de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture ou son représentant. |
| 9 | Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant. | 9 | Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant. | 9 | Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant. | 9 | Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ou son représentant. |
| 10 | M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutréve, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 10 | M. Jean-Marie Gourreau, titulaire. M. Pascal Arne, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 10 | Mme Isabelle Mauz, titulaire. M. Arnaud Cosson, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 10 | M. Jean-Marie Gourreau, titulaire. M. Pascal Arne, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. |

| | FLORE | | FAUNE | | PNR ET CHARTES PN | | AIRES PROTÉGÉES |
|----|--|----|--|----|--|----|--|
| 11 | M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 11 | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 11 | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 11 | M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. |
| | | 12 | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 12 | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 12 | M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. |
| | | 13 | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 13 | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 13 | M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. |
| 12 | Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | 14 | Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | 14 | Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant. | | |
| | | 15 | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. | 15 | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. | 14 | Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant. |
| | | 16 | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. | 16 | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. | 15 | Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant. |
| | | 17 | Le président de la Fédération nationale de la pêche en France ou son représentant. | | | | |
| | | | | 17 | Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant. | 16 | Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant. |
| | | | | 18 | Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant. | 17 | Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant. |
| | | | | 19 | Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant. | 18 | Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant. |

| | FLORE | | FAUNE | | PNR ET CHARTES PN | | AIRES PROTÉGÉES |
|----|---|----|---|----|---|----|---|
| | | | | 20 | Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant. | 19 | Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant. |
| | | | | 21 | La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant. | 20 | La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant. |
| | | | | 22 | Le président de l'organisme de gestion d'un PNR ou son suppléant. | | |
| | | 18 | Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France, ou son représentant. | | | 21 | Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France, ou son représentant. |
| 13 | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | 19 | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | 23 | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. | 22 | Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant. |
| | | | | 24 | Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant. | 23 | Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant. |
| 14 | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | 20 | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | 25 | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. | 24 | Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant. |
| | | | | 26 | Mme Isabelle Mauz, titulaire. M. Arnaud Cosson, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | 25 | M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. |
| 15 | M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 21 | M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 27 | M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. | 26 | M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2 ^o du I de l'article R. 133-5. |
| | | 22 | M. Jean-Claude Lefeuvre, titulaire. M. Denis Couvet, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. | | | 27 | M. Francis Duranthon, titulaire. M. Philippe Goulletquer, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1 ^o du I de l'article R. 133-5. |

| | FLORE | | FAUNE | | PNR ET CHARTES PN | | AIRES PROTÉGÉES |
|----|---|----|---|----|---|----|---|
| 16 | M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-Francis Gosselin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 23 | M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-Francis Gosselin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 28 | M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-Francis Gosselin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 28 | M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-Francis Gosselin, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. |
| | | | | 29 | M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant. Personnalités qualifiées désignées en application du 5° du I de l'article R. 133-5. | 29 | M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant. Personnalités qualifiées désignées en application du 5° du I de l'article R. 133-5. |
| | | | | 30 | M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant. Personnalités qualifiées désignées en application du 5° du I de l'article R. 133-5. | 30 | M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant. Personnalités qualifiées désignées en application du 5° du I de l'article R. 133-5. |
| 17 | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 24 | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 31 | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 31 | M. Daniel Malengreau, titulaire. M. Bernard Clément, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. |
| 18 | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 25 | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 32 | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. | 32 | M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant. Représentants d'associations agréées de protection de la nature désignés en application du 2° du I de l'article R. 133-5. |
| | | | | | | 33 | M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutréve, suppléant. Personnalités scientifiques désignées en application du 1° du I de l'article R. 133-5. |
| | <i>Quorum : 9 membres.</i> | | <i>Quorum : 13 membres.</i> | | <i>Quorum : 16 membres.</i> | | <i>Quorum : 17 membres.</i> |
| 19 | Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux. | 26 | Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux. | 33 | Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux. | 34 | Le représentant du ministre chargé de la mer ou son représentant, lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux. |

| | FLORE | | FAUNE | | PNR ET CHARTES PN | | AIRES PROTÉGÉES |
|--|---|--|---|--|---|--|---|
| | <i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux, le quorum est de : 10 membres.</i> | | <i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux, le quorum est de : 13 membres.</i> | | <i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux, le quorum est de : 17 membres.</i> | | <i>Lorsque les sujets à l'ordre du jour concernent des espaces ou des espèces marins ou littoraux, le quorum est de : 17 membres.</i> |